

Compte rendu

Conseil municipal

Séance du jeudi 14 mai 2009, sous la présidence de Claude BELLEI, Maire

Le conseil municipal réuni en date du 14 mai 2009 a examiné les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

Approbation de la révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la révision simplifiée du Plan D'Occupation des Sols de la commune, qui permet ainsi, l'accueil d'équipements hospitaliers et d'activités majoritairement économiques sur le site du Fort de Lauvallières.

Dossier de demande d'autorisation d'exploiter des installations classées pour la protection de l'environnement – Société « Hôpitaux Privés de Metz » : avis du conseil municipal :

Dans le cadre d'un arrêté préfectoral du 6 avril 2009 ordonnant une enquête publique sur la demande présentée par la Société « Hôpitaux Privés de Metz » en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter des installations classées pour la protection de l'environnement sur le site du futur hôpital Robert Schuman sur les communes de Nouilly et de Vantoux, le conseil municipal certifie avoir pris connaissance dudit dossier et émet un avis favorable à la demande présentée par les Hopitaux Privés de Metz.

Matériel Technique : demande de subvention au titre de la réserve parlementaire :

Le conseil municipal décide d'acquérir du matériel technique dont le coût est estimé à 26 000,00 euros TTC et sollicite, à ce titre, une subvention au titre de la réserve parlementaire. Monsieur le maire est chargé de signer le devis relatif à cette acquisition et de constituer le dossier de demande de subvention.

Attribution de subventions aux associations communales :

Dans le cadre de leurs activités et à l'appui des dossiers déposés par chacune des associations de la commune, le conseil municipal attribue au titre de l'année 2009 :

- une subvention de 1500,00 euros à « Lyre Sportive de Vantoux »
- Une subvention de 500,00 euros à « Vantoux Loisirs »
- Une subvention de 500,00 euros à « Association pour la Qualité de la Vie à Vantoux »

Projet de construction d'un ensemble éducatif : comité de pilotage :

Après un vote, à bulletin secret, le conseil municipal valide que le comité de pilotage pour le projet de construction d'un ensemble éducatif, commun aux communes de Nouilly et Vantoux, est composé de Mesdames JAN Françoise, HANEN Renée Claire et Messieurs GIGLEUX Marc, DUDART Cyrille.

Besoins saisonniers : contrat à durée déterminée :

Le conseil municipal décide le recrutement direct d'un agent non titulaire saisonnier pour une période de 3 mois allant du 1^{er} juin 2009 au 31 août 2009 inclus.

Monsieur le maire est chargé du recrutement de l'agent et est habilité à conclure l'acte d'engagement.